

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD  
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Ayant donné procuration : 2
Absents excusés : 2
Absents : 2
Exclus : 0

Date de la convocation
23 mai 2023

Date d'affichage
08/06/2023

<u>Objet de la délibération</u>
<b>Aménagement du parking de la mairie</b>
<b>Attribution et autorisation de signer le marché</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 25/2023**

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois  
Et le trente mai à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents:** Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN, Jean-Marc ETIENNEY

**Etaient absentes:** Sylvie BICHET et Damien LOCATELLI

**Etaient représentés:** Noëlle PEQUIGNOT et Sylvie ROULLAIS

Procurations données :

- de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH
- de Sylvie ROULLAIS à Janine BARTEL

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement du parking de la mairie.

Objet, forme et durée du marché :

SOUS-PREFECTURE

L'estimation de l'opération était de 210 183 € HT.

29 JUIN 2023

Le marché n'est pas décomposé en lot.

MONTBELIARD

Les travaux seront rémunérés par application d'un bordereau des prix unitaire et d'un détail quantitatif estimatif.

Aucune variante laissée à l'initiative des candidats n'était autorisée pour cette consultation.

Le marché comporte 3 prestations supplémentaires éventuelles :

- P.S.E. N°1 : Cuve de récupération des EP
- P.S.E. N°2 : Bordures butée de roues
- P.S.E. N°3 : Borne énergie

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 semaines dont 4 de préparation de chantier.

La période de préparation du chantier commence à compter de la date de notification du marché au titulaire. Le délai d'exécution des travaux part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant. Ce délai comprend également le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux.

Rappel de la Procédure :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 17 avril 2023 au BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com pour une date limite de remise des offres fixée au mardi 9 mai 2023 à 12 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables à l'adresse suivante : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) et les candidats avaient l'obligation de remettre une offre dématérialisée à cette même adresse.

4 offres ont été reçues conformément aux stipulations du règlement de la consultation et de l'avis d'appel public à la concurrence.

Toutes les candidatures sont juridiquement et administrativement recevables.

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Il est proposé après analyse (rapport ci-joint) de retenir le candidat suivant : SAS CLIMENT Travaux Publics sise 9 route d'Audincourt – BP 13119 – 25403 AUDINCOURT Cedex pour un montant global de l'opération, prestations supplémentaires incluses, arrêté à la somme de 158 832.10 € HT.

Cette entreprise ayant fourni ses attestations fiscales et sociales, elle peut être attributaire du marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :**

- **l'attribution du marché dans les conditions définies ci-dessus,**
- **d'autoriser le Maire à signer le marché et démarrer les travaux.**

Pour extrait certifié conforme,

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en s/préfecture  
le  
et publication ou notification

Le Maire,  
Christian QUEMOT





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV8

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :**

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

**Mairie de Courcelles-lès-Montbéliard**  
8 Rue de Voujeaucourt,  
25420 Courcelles-lès-Montbéliard

- Identification du service chargé de l'analyse des offres :

**BUREAU DU PAYSAGE SAS**

118 route d'Audincourt

25200 MONTBELIARD

Tél : 03.81.91.81.37

Mail : [bureau.du.paysage@orange.fr](mailto:bureau.du.paysage@orange.fr)

**B - Objet de la consultation :**

**Aménagement du parking de la Mairie**

**C - Déroulement de la consultation :**

- Date et heures limites de réception des offres : **9/05/23 2023 à 12H00**
- Délai de validité des offres : **120 JOURS**
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

**D - Examen des offres :**

- Nombre de plis reçus :
  - dans les délais : **4**
  - hors délais : **0**

- Liste des offres reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	<b>SAS EUROVIA BFC</b> 119 Faubourg de Besançon - 25200 MONTBELIARD <a href="mailto:marches.montbeliard@eurovia.com">marches.montbeliard@eurovia.com</a> - 03.81.90.79.29 Siret : 348 899 295 00078
2	<b>SAS CLIMENT TP</b> 9 route d'Audincourt – 25403 AUDINCOURT Cedex <a href="mailto:Etudes.secretariat@climent-tp.com">Etudes.secretariat@climent-tp.com</a> Siret : 439 328 485 00016
3	<b>SAS COLAS France</b> ZA aux Grands Champs – 25410 Dannemarie <a href="mailto:doubs@colas.com">doubs@colas.com</a> Siret : 329 338 883 03934
4	<b>ROGER MARTIN</b> 9 route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS <a href="mailto:etudes.belfort@rogermartin.fr">etudes.belfort@rogermartin.fr</a> - 03.84.21.50.45 Siret : 391 338 449 00013

■ Elimination des offres :

Au vu des offres reçues, il est proposé d'éliminer les offres suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination (**)
	Sans objet	Sans objet

### E – Analyse des offres.

■ Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation :

#### E1 – Critère N°01 : PRIX DES PRESTATIONS – Note sur 40 – Pondération 40%

Estimation du montant des travaux par le Maître d'œuvre : 210 183.00 € H.T.

Notation du prix :  $40 \times \text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre du candidat évalué}$

#### Tableau récapitulatif des offres des entreprises :

	OFFRE H.T. TOTALE
EUROVIA	171 093,20 € (Prix corrigé suite à une erreur de calcul)
CLIMENT TP	158 832,10 €
COLAS	181 707,00 € (Prix corrigé suite à une erreur de calcul)
ROGER MARTIN	183 897,20 € (Prix corrigé suite à une erreur de calcul)

**Le tableau suivant présente le calcul de la note obtenue par chaque entreprise :**

	Calcul	Notation
EUROVIA	40 x 158 832,10 / 171 093,20	37.13 / 40
CLIMENT TP	40 x 158 832,10 / 158 832,10	40 / 40
COLAS	40 x 158 832,10 / 181 707,00	34.96 / 40
ROGER MARTIN	40 x 158 832,10 / 183 897,20	34.55 / 40

**E2 - Critère N°02 : VALEUR TECHNIQUE – Note sur 60 - Pondération 60%**

**NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE : la valeur technique est notée sur les points suivants :**

- **2.1 – Organisation, moyens et méthodologie d'exécution du candidat et de ses cotraitants ou sous-traitants – 20 points**
  - ✓ Moyens humains et matériels affectés au chantier – 5 points
  - ✓ Formation et CV du personnel – personnel encadrant affectés au chantier – 5 points
  - ✓ Procédure d'exécution détaillée et répartition des tâches – 5 points
  - ✓ Organisation et méthodologie de gestion du chantier – 5 points
- **2.2 – Performance des moyens mis en œuvre pour assurer les délais – 15 points**
- **2.3 – Performance de sécurité liée aux travaux - Analyse du contexte du site, sécurité et signalisation de chantier – 10 points**
- **2.4 – Propreté / déchets / hygiène sur chantier – 5 points**
- **2.5 – Qualité des matériaux et fournitures pour la réalisation des travaux – 10 points**
  - ✓ Identification des fournisseurs, de la provenance et de la référence des matériaux et fournitures prévus avec fourniture des fiches techniques produits – 5 points
  - ✓ Performance en matière de protection de l'environnement : provenance des matériaux, mode de transports, actions planifiées pour réduire l'impact sur l'environnement

**Le tableau suivant présente la notation de la valeur technique pour chaque candidat :**

	Sous-critère N°01	Sous-critère N°02	Sous-critère N°03	Sous-critère N°04	Sous-critère N°05	TOTAL
SUR /	20	15	10	10	5	
EUROVIA	14	13	9	9	5	50
CLIMENT TP	16	14	9	9	5	53
COLAS	14	13	9	6	4	46
ROGER MARTIN	14	13	7	3	4	41

## JUSTIFICATIONS NOTATION VALEUR TECHNIQUE :

### 1-EUROVIA

#### ➤ **Sous-critère N°01 : 14/20 points**

- Moyens humains de l'entreprise conformes pour les travaux à réaliser – Personnel d'encadrement suffisant.
- CV des principaux intervenants fournis.
- Moyens matériels de l'entreprise semblant suffisants pour les travaux à réaliser.
- **Aucune explications fournis quant au traitement des éléments qualitatifs et des espaces verts.**
- **Procédures d'exécution techniques fournies et conformes aux attentes du CCTP sauf pour le qualitatif et les espaces verts.**

#### ➤ **Sous-critère N°02 : 13/15 points**

- La démarche qualité, sécurité et protection de l'environnement est conforme.
- Identification des fournisseurs des matériaux et fournitures => conformité CCTP
- **Présence des fiches techniques des matériaux de façon non complètes. Manque espaces verts et bétons.**

#### ➤ **Sous-critère N°03 : 9/10points**

- L'opération est analysée. Les enjeux, contraintes et exigences du chantier sont identifiées.
- La méthodologie d'organisation du chantier est sérieuse.
- La signalisation et la sécurité est prise en compte avec sérieux.

#### ➤ **Sous-critère N°04 : 9/10 points**

- **Les principaux jalons des délais sont assurés, le planning est optimisé.**
- Les moyens matériel, personnel et de fournitures permette une bonne performance de production.

#### ➤ **Sous-critère N°05 :5/5 points**

- La Protection de l'environnement est prise en compte, en particulier au niveau des gisements primaires non éloignés du chantier.

### 2-CLIMENT TP

#### ➤ **Sous-critère N°01 : 16/20 points**

- Moyens humains de l'entreprise conformes pour les travaux à réaliser – Personnel d'encadrement suffisant.
- CV des principaux intervenants fournis.
- Moyens matériels de l'entreprise semblant suffisants pour les travaux à réaliser.
- **Aucune explications fournis quant au traitement des éléments qualitatifs.**
- **Procédures d'exécution techniques fournies et conformes aux attentes du CCTP sauf pour le qualitatif.**

#### ➤ **Sous-critère N°02 : 14/15 points**

- La démarche qualité, sécurité et protection de l'environnement est conforme.
- Identification des fournisseurs des matériaux et fournitures => conformité CCTP
- **Présence des fiches techniques des matériaux de façon non complètes.**

#### ➤ **Sous-critère N°03 : 9/10points**

- L'opération est analysée. Les enjeux, contraintes et exigences du chantier sont identifiées.
- La méthodologie d'organisation du chantier est sérieuse.
- La signalisation et la sécurité est prise en compte avec sérieux.

#### ➤ **Sous-critère N°04 : 9/10 points**

- **Les principaux jalons des délais sont assurés, le planning est optimisé.**
- Les moyens matériel, personnel et de fournitures permette une bonne performance de production.

#### ➤ **Sous-critère N°05 :5/5 points**

- La Protection de l'environnement est prise en compte, en particulier au niveau des gisements primaires non éloignés du chantier.

### **3-COLAS**

#### **➤ Sous-critère N°01 : 14/20 points**

- Moyens humains de l'entreprise conformes pour les travaux à réaliser – Personnel d'encadrement suffisant.
- CV des principaux intervenants fournis.
- Moyens matériels de l'entreprise semblant suffisants pour les travaux à réaliser.
- **Aucune explications fournis quant au traitement des éléments qualitatifs et des espaces verts.**
- **Procédures d'exécution techniques fournies et conformes aux attentes du CCTP sauf pour le qualitatif et les espaces verts.**

#### **➤ Sous-critère N°02 : 13/15 points**

- La démarche qualité, sécurité et protection de l'environnement est conforme mais peu appliquée au présent chantier (assez généraliste).
- Identification des fournisseurs des matériaux et fournitures => conformité CCTP
- **Présence des fiches techniques des matériaux de façon non complètes. Manque espaces verts et bétons.**

#### **➤ Sous-critère N°03 : 9/10points**

- **L'opération est analysée. Les enjeux, contraintes et exigences du chantier sont identifiées.**
- La méthodologie d'organisation du chantier est sérieuse.
- La signalisation et la sécurité est prise en compte avec sérieux.
- La prévention des nuisances du chantier est peu prise en compte par l'entreprise.

#### **➤ Sous-critère N°04 : 6/10 points**

- Les principaux jalons des délais sont assurés.
- **Aucun planning détaillé permettant de jugé précisément.**
- Les moyens matériel, personnel et de fournitures permette une bonne performance de production.

#### **➤ Sous-critère N°05 : 4/5 points**

- Protection de l'environnement peu prise en compte, en particulier au niveau des gisements primaires éloignés du chantier.

### **4- ROGER MARTIN**

#### **➤ Sous-critère N°01 : 14/20 points**

- Moyens humains de l'entreprise conformes pour les travaux à réaliser – Personnel d'encadrement suffisant.
- CV des principaux intervenants fournis.
- Moyens matériels de l'entreprise semblant suffisants pour les travaux à réaliser.
- **Aucune explications fournis quant au traitement des éléments qualitatifs et des espaces verts.**
- **Procédures d'exécution techniques fournies et conformes aux attentes du CCTP sauf pour le qualitatif et les espaces verts.**

#### **➤ Sous-critère N°02 : 13/15 points**

- La démarche qualité, sécurité et protection de l'environnement est conforme mais peu appliquée au présent chantier (assez généraliste).
- Identification des fournisseurs des matériaux et fournitures => conformité CCTP
- **Présence des fiches techniques des matériaux de façon non complètes. Manque espaces verts et bétons.**

#### **➤ Sous-critère N°03 : 7/10points**

- **L'opération est analysée. Les enjeux, contraintes et exigences du chantier ne sont pas toutes identifiées et notamment la nécessité des travaux hors période scolaire.**
- La méthodologie d'organisation du chantier est sérieuse notamment sur la phase préparatoire de chantier.
- La signalisation et la sécurité est prise en compte avec sérieux.
- La prévention des nuisances du chantier est peu prise en compte par l'entreprise

#### **➤ Sous-critère N°04 : 3/10 points**

- Les principaux jalons des délais ne sont pas assurés.
- **Incohérence entre le planning et le texte quant à la période du déroulé de l'opération.**
- Les moyens matériel, personnel et de fournitures permette une bonne performance de production.

#### **➤ Sous-critère N°05 :4/5 points**

- Protection de l'environnement peu prise en compte, en particulier au niveau des gisements primaires éloignés du chantier.

### E3 - Classement des offres.

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	EUROVIA	CLIMENT TP	COLAS	ROGER MARTIN
Critère N°1 - PRIX	37,13	40,00	34,96	34,55
Critère n°2- VALEUR TECHNIQUE	60,00	53,00	46,00	41,00
TOTAL /100	87,13	93,00	80,96	75,55

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CLIMENT TP
2	EUROVIA
3	SAS COLAS
4	ROGER MARTIN

### F- Proposition d'attribution.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

#### ■ Identité du candidat retenu :

##### SAS CLIMENT TP

9 route d'Audincourt – 25403 AUDINCOURT Cedex  
Etudes.secretariat@climent-tp.com  
Siret : 439 328 485 00016

#### ■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Montant HT : 158 832.10 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 190 598.52 €

#### ■ Motifs du choix de l'offre proposé :

Le candidat obtient la première note sur le critère du prix des prestations. Il obtient également la meilleure note sur le critère de la valeur technique de son offre. Après addition des notes des deux critères, il obtient la meilleure note générale. Il est donc logique de proposer au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de l'entreprise Climent tp.



## G - Proposition de déclaration sans suite, d'infructuosité

■ Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de déclarer la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre :

- sans suite
- infructueuse

pour les motifs suivants :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

■ Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'entrer dans une phase de négociation avec l'ensemble des candidats et ainsi :  
(Cocher la case correspondante.)

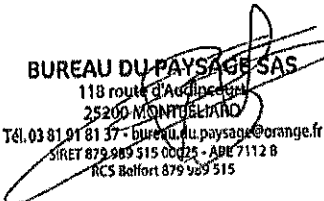
- d'inviter ces candidats à remettre une nouvelle offre

pour les motifs suivants :

## H - Signature du responsable du service chargé de l'analyse des candidatures

A MONTBELIARD, le 10/05/23

Signature

  
BUREAU DU PAYSAGE SAS  
118 route d'Audincourt  
25200 MONTBELIARD  
Tél. 03 81 91 81 37 - bureau.du.paysage@orange.fr  
SIRET 879 989 515 00025 - APE 7112 B  
RCS Belfort 879 989 515

## I - Acceptation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

A Courcelles les Montbéliard, le 31 mai 2023

Signature  
Le Maire  
CHRISTIAN QUENO  
  